



Formation

Facilitateur d'apprentissage

Formation document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Formation de 1 jour permettant la mise en place d'une évaluation des risques conforme

Formation présentielle

Les entreprises, quel que soit leur effectif, sont tenues d'élaborer un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) et ce, même si l'existence d'un risque n'est pas prouvée. Il s'agit d'une obligation générale et inconditionnelle.

Type d'action :

- > Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail
- > Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
- > Formation en intra-entreprise ou en centre de formation spécialisé

Textes officiels se rapportant à l'action de formation :

- > Évaluation des risques : Articles R4121-1 à R4121-5 du code du travail
- > Prévention : Articles L4111-1 à L4121-5 du code du travail

Codes de formation :

- > Formacode : 42816 – Document unique
- > NSF : 344 – Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

Prérequis :

- Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)

Durée : 7.00 heures (1.00 jours)

Nombre de participants : 15 stagiaires maximum

Périodicité : ans

Profiles des stagiaires

- Toutes personnes chargées de la santé et de la sécurité, devant concevoir et mettre à jour le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).

Objectifs pédagogiques

- Savoir réaliser un DUERP, obligatoire pour toute organisation assujettie au Code du travail
- Permettre au stagiaire de suivre et de mettre à jour le DUERP

Contenu de la formation

- Enseignements théoriques 60%
 - Obligations d'évaluation des risques dans le Code du travail
 - Modalités de réalisation du document (forme, contenu)
 - Outils d'analyse et méthodes
 - Association d'autres participants à l'évaluation
 - Modalités d'évaluation des risques selon l'activité de l'établissement
 - Suivi du document unique et planification des actions de prévention
 - Lien avec l'analyse de la pénibilité
- Enseignements pratiques 40%
 - Exercices d'évaluation de postes de travail
 - Exercices avec vidéos comportant des situations à risques
 - Réalisation d'une trame de présentation de l'évaluation des risques

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

Freddy VALLERANT est formateur en prévention des risques professionnels. Il est agréé formation CSE SSCT ET CSSCT par la DIRECCTE IDF, certifié CNEFOP "consultant formateur expert" par ICPF certification, organisme de formation référencé DATADOCK et habilité formation SST par l'INRS.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Freddy Vallerant Formation | 155 rue du Faubourg Saint Denis PARIS 75010

Numéro SIRET : 808 042 949 00020 | Numéro de déclaration d'activité : 11 75 53142 75 (auprès du préfet de région de : ILE DE FRANCE)

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.